

Transport routier et COVID-19

Carcept Prev développe des aides sur mesure pour accompagner les indispensables transporteurs face à la nouvelle vague

Paris, 10 novembre 2020

Le confinement met à nouveau en lumière le caractère indispensable du transporteur routier, plus que jamais mobilisé pour assurer la continuité d'activités dans l'approvisionnement alimentaire, matériel et sanitaire des Français. Afin d'accompagner au mieux ce secteur, Carcept Prev (Groupe Klesia) a mis en place depuis mars un certain nombre d'aides – psychologiques et matérielles – qui seront reconduites lors de cette seconde vague.

Benjamin Laurent, directeur de l'offre, explique : « *Au plus dur de la crise de la Covid-19, les transporteurs routiers ont été des « héros de la deuxième ligne », qui se sont mobilisés sans relâche pour approvisionner les Français. Aujourd'hui encore, ils sont engagés malgré les conditions sanitaires et les conditions de travail dégradées qui ont pu en résulter comme la fermeture de restaurants routiers qui assurent la restauration, le stationnement pendant les périodes de repos et des sanitaires décentes.*

C'est dans ce contexte que nous avons voulu les accompagner au mieux en mettant en place des services dédiés permettant de traverser ce moment difficile. Ces services ont été déployés lors du premier confinement et restent d'autant plus d'actualité lors de cette nouvelle période. »

Des nouvelles aides sociales dédiées pour les salariés confrontés à la COVID-19

Les partenaires sociaux de la branche du Transport ont créé depuis 2017 un programme de prévention santé et de solidarité intitulé « Transportez-vous bien », piloté par Carcept Prev. Face à une situation sanitaire particulièrement délicate, les acteurs du secteur ont souhaité créer quatre aides exceptionnelles :

- **Pour les salariés confrontés à un déséquilibre budgétaire** : une aide complémentaire d'un montant maximal de 500 euros, pour les assurés ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle d'urgence de 1 500 euros de l'action sociale Agirc-Arrco et n'étant pas en capacité de faire face à des dépenses.
- **Pour un salarié décédé des suites de la Covid-19** : un versement de 2 000 euros pour les veuves ou veufs du salarié
- **Pour un salarié hospitalisé à la suite d'une infection par la Covid-19** : une aide pouvant atteindre 1 500 euros pour aider à faire face aux restes à charge liées aux frais d'hospitalisation ou soins de suite
- **Pour les salariés de retour à domicile après une hospitalisation pour Covid-19** : la prise en charge de 5 heures hebdomadaires d'aides ménagères pendant 6 semaines avec la plateforme Solidarité domicile

Des services sur mesure pour accompagner les salariés de la branche Transport

Afin d'accompagner les salariés du transport en cette période particulière, Carcept Prev met en place un certain nombre de services, à travers un « pack de services Covid-19 ».

Les salariés qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un soutien psychologique via une ligne d'écoute ouverte 24H/24, 7j/7. Cette ligne est également ouverte pour les transporteurs routiers désireux d'en savoir plus sur la situation sanitaire en France ainsi que leur état de santé : des médecins généralistes sont mobilisés en permanence pour répondre à leurs questions.

Le programme « Transportez Vous Bien » s'est également adapté, en déployant une série de vidéos et de coachings flash relatifs au sommeil ou au bon équilibre nutritionnel.

Par ailleurs, Carcept Prev met gratuitement à disposition des salariés du transport, un accès à une plateforme de méditation, afin de mieux gérer le stress : Mind.

Accompagner les entreprises en interne dans la gestion de la situation sanitaire

Depuis le 24 juin 2020, et afin d'accompagner au mieux le déconfinement et la reprise de l'activité, les entreprises, quelle que soit leur taille, ont l'obligation de nommer en interne un « référent Covid ». Son rôle est d'assurer la sécurité sanitaire des salariés de l'entreprise mais également d'être l'interlocuteur privilégié de l'entreprise sur l'ensemble de ces sujets.

Carcept Prev propose aux entreprises du Transport de financer la formation de leurs « référents Covid », formation dispensée par l'Aftral, au cours d'un stage d'une durée de 3,5 heures.

Toutes les entreprises peuvent également télécharger gratuitement un kit de communication, spécifique au coronavirus, afin de mieux informer leurs salariés sur la situation sanitaire et les gestes à respecter. Ce kit de communication, téléchargeable via <https://www.carcept-prev.fr/nos-services-onroulepourvous-coronavirus> comprend : des affiches sur les mesures à adopter de manière générale (respect des gestes barrières, distance de sécurité, lavage de main, port du masque), des affiches sur les mesures à adopter sur les lieux de travail (dans les bureaux, dans les camions, lors de livraisons), des fiches pratiques à destination de l'employeur ainsi qu'une fiche récapitulative à destination des salariés.

Enfin, la conjonction de deux épidémies risquant fortement d'entraîner un engorgement des services de santé, Carcept Prev a renouvelé sa campagne de vaccination anti grippale en entreprise pour 2020/2021 en mettant à la disposition de ses clients santé et prévoyance une offre clé en main pour :

- Les accompagner dans le déploiement de la campagne (avec des outils, conseils et kit de communication)
- Prendre en charge le coût des doses vaccinales

ZOOM sur le programme « Transportez-vous bien »

Les partenaires sociaux de la branche du Transport ont créé en 2017 le programme « Transportez-vous bien », porté par le fonds du Haut Degré de Solidarité géré par la Carcept Prévoyance (Groupe Klesia) à destination des salariés non-cadres.

Ce programme permet aux salariés de réaliser des actions de prévention afin de cumuler des points de solidarité tout au long de leur carrière. **Chaque salarié a la possibilité d'ouvrir un compte personnel de prévoyance**, de réaliser des actions de prévention (de 5 à 40 points par action) et de les réutiliser ensuite sous la forme de points de solidarité en cas de coup dur durant leur carrière.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs actions de prévention et programmes sur mesure sont proposés sur les thématiques santé les plus à risque dans le secteur (risques cardiovasculaires, hygiène de vie, sommeil, cancer, TMS ...)

Pour en savoir plus :

Tournée nationale du camion « Transportez-vous bien » - [communiqué de presse](#)
Programme « Pour un bon sommeil dans le Transport » - [communiqué de presse](#)
Programme « Nutrition » - [communiqué de presse](#)

KLESIA SUR LES RESEAUX SOCIAUX

Suivez l'actualité de la marque sur :

<https://www.klesia.fr>



A propos de Carcept Prev (Groupe Klesia)

Carcept Prev propose des garanties et services de protection sociale aux entreprises et salariés du Transport. C'est une marque du Groupe de Protection Sociale Klesia dont les métiers sont : la complémentaire santé, la prévoyance et la retraite. Le Groupe a également placé la prévention et l'innovation sociale au cœur de sa stratégie ainsi que la dépendance, l'action sociale et les services à la personne. Créé en juillet 2012, Klesia est présent partout en France et tout particulièrement auprès des professionnels des services. Ses chiffres clés : 3 200 collaborateurs ; 300 000 entreprises clientes ; 3,6 millions de personnes couvertes en assurances de personnes et 10,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global.

Contacts presse

Victor Stefanini / victor.stefanini@dentsuaegis.com – 06 59 88 08 19